

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Berner Schulblatt**

Band (Jahr): **108 (1975)**

Heft 21

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organ des Bernischen Lehrervereins
108. Jahrgang. Bern, 30. Mai 1975

Organe de la Société des enseignants bernois
108^e année. Berne, 30 mai 1975



Vortrag

von Prof. Dr. Hans-Karl Beckmann

«Allgemeine Didaktik als Bereich der Erziehungswissenschaft und ihre Bedeutung für die Ausbildung des Lehrers aller Stufen»

Alle Interessierten sind eingeladen auf Dienstag, 3. Juni, 10.15–12.00 Uhr im Hörsaal 5 der Universität Bern.

Sekretariat BLV



Beurteilung von Schülern

Referentin

Dr. Susanne Hegg, Erziehungsberaterin, Bern

Zeit und Ort

Mittwoch, 21. Juni 1975, 14.30 Uhr, Kant. Haushaltslehrerinnen-Seminar, Weltstrasse 40, Bern

Themen

Aufzeichnung psychologischer und pädagogischer Aspekte beim Beurteilen von Schülern

Besseres Verständnis für das Kind im Hinblick auf ausagekräftigere und gerechtere Berichte, Noten und Zeugnisse

Anmerkungen

Die Veranstaltung wird vom Bernischen Haushalts- und Gewerbelehrerinnenverband durchgeführt, steht aber Lehrern aller Stufen offen. Teilnehmerzahl unbegrenzt; keine Anmeldung nötig.



Fussball und Geräteturnen Knaben II./III. Stufe

Bützberg, 13./14. 9. 1975, 14 Uhr

Thema: Aufbauen und Trainieren anstatt nur «Tschutten», schwierige Teile leicht gelernt

Leitung: Bruno Steiner, Turnlehrer, Lutschenstrasse 13, 3063 Ittigen

Handball und Schwimmen Knaben II./III. Stufe

Interlaken, 6./7. 9. 1975, 14 Uhr

Thema: Aufbau und Trainingsformen für die Schule

Leitung: Karl Teuscher, Turnlehrer, G.-Kellerstrasse 5, 3600 Thun

Anmeldungen sind auf einer Postkarte direkt an die betreffenden Kursleiter zu richten

Für das Turninspektorat: Ep. Huber

Lehrerveteranen Bern-Stadt und Umgebung

«Wir wallfahren nach Spanien»

Zum Verwundern viele Veteraninnen und Veteranen fanden sich am neuen Tagungsort – Abendtechnikum beim Schulhaus Wankdorf – ein, um den Vortrag von Herrn Karl Rinderknecht über das Thema «Auf den Pilgerstrassen nach Santiago de Compostela» anzuhören. Nur ein paar Eingeweihte unter uns mochten vorher um die Bedeutung der Begriffe «Santiago» und «Compostela» gewusst haben. Dass «Santiago» auf Deutsch «Sankt Jakob» bedeutet, errät einer zur Not, ohne des Spanischen mächtig zu sein. «Compostela» hingegen lässt sich weniger leicht als das «Feld der Sterne» erkennen. Herr Rinderknecht verstand es, diese zwei spanischen Ortsbezeichnungen zum Ausgangspunkt einer kulturgeschichtlichen Exkursion zu machen, deren farbensprühende Lebendigkeit uns sofort in Bann schlug. Der Referent führte aus, Santiago de Compostela sei ein Wallfahrtsort im Nordwesten Spaniens gewesen. Aber erst, als er hinzusetzte, diese Stätte habe während Jahrhunderten Jerusalem und Rom an Bedeutung und Ausstrahlung übertroffen, begannen wir richtig hinzuhören! In Jerusalem, das weiss jeder Christ, steht Jesus selbst im Mittelpunkt der Verehrung. Rom beruft sich auf Petrus, den Felsen der Gemeinde. In Santiago aber war es der Apostel Jakobus, der die Pilger anzog. In jedem besseren Lexikon ist über diesen Jesusjünger zu lesen: Jakobus der Ältere, Bruder des Johannes, erlitt 44 nach Christus den Märtyrertod (am 25. Juli – Jakobstag). Seine Gebeine sollen – um sie vor der Entweihung durch die Mohamedaner zu schützen – später nach Spanien verbracht worden sein. Im Jahre 813 hätten über einem Feld in Nordspanien – beim heutigen Santiago – hell leuchtende Sterne die Stelle angezeigt, da der Sarkophag begraben lag.

(Hier anschliessend fügt der Berichterstatter eine ausführliche Beschreibung des Vortrages ein und schildert den St. Jakobs-Kult, Klostergründungen, Pilgerfahrten u. a. Leider müssen wir darauf verzichten, den ganzen Text zu publizieren. Red.)

Inhalt – Sommaire

Vortrag	217
Beurteilung von Schülern	217
Fussball + Geräteturnen Knaben II./III. Stufe	217
Handball + Schwimmen Knaben II./III. Stufe	217
Lehrerveteranen Bern-Stadt und Umgebung	217
Arbeit für die Zukunft	218
Was haben die Kirchen vom Kommunismus zu erwarten?	218
Die neusten Zahlen zum Alkoholproblem	219
Amélioration de la formation des enseignants	219
Vers un enseignement renouvelé de la grammaire française	222
Mitteilungen des Sekretariates	223
Communications du Secrétariat	223
Vereinsanzeigen – Convocations	224

Leider kann der Schreiber dieser Zeilen seinen Bericht nicht mit Bildern ausstatten. Er kann nur darauf hinweisen, dass im Vortrag des Referenten sich Wort und Bild in vollkommener Weise ergänzten. Baukunst, Bildhauerei und Malerei des früheren Mittelalters kamen dabei besonders zur Geltung. Aber auch die Landschaften im Bereich der Jakobsstrassen, wie sie sich heute der Kamera darbieten, waren reichlich vertreten. Zuletzt zeigte uns Herr Rinderknecht das Bild einer etwa tischhohen Statue des heiligen Jakob, die er – als besonders wertvolles Fundstück – in einem Pariser Antiquitätenladen entdeckt und erworben hatte. Wie er diesen hölzernen Heiligen schliesslich trotz der strengen Ausfuhrvorschriften in den Zug und über die Grenze brachte, dazu brauchte es nicht nur Glück, sondern – wie der Referent hintergründig bemerkte – die Hilfe des heiligen Apostels selbst!

Es war ein guter Gedanke, uns Veteranen mit diesem Referenten und diesem Thema bekannt zu machen. Nach getaner Berufsarbeit nimmt man an einer beschaulichen Betrachtung aus dem Bereich der Geschichte lebhafteren Anteil als früher, da die Arbeit drängte und die Veteranenzeit noch ferne lag. – Dem Vortragenden haben wir es zu danken, dass St. Jakob für uns zu einem reich befrachteten Begriff geworden ist. Mit seinen Ausführungen öffnete er eine Tür, die uns den Blick auf eine geschichtliche Epoche voll pulsierenden geistlichen Lebens frei gab.

Ernst Rolli

Arbeit für die Zukunft

Bald nach der Gründung der ersten Alkohol-Vorsorgestelle im Kanton Bern vor einem Jahrzehnt zeigte sich die Notwendigkeit, deren informative und präventive Tätigkeit auszuweiten auf das gesamte Gebiet der Suchtmittel, Alkohol, Tabak, Medikamente und moderne Drogen.

Gestützt vom Verständnis der Behörden versucht die Vorsorgearbeit heute von drei hauptamtlichen Stellen aus (Bern, Biel und Thun) die meisten Jugendlichen der höhern Schulstufen des Kantons mit Informationen im Dienste der Vorbeugung zu erreichen. «Dabei dürfte es schwierig sein, festzustellen, in welchem Ausmass dem Bestreben der drei Vorsorger Erfolg beschieden war. Wir können wohl aus den Statistiken vernehmen, was alles geschah. Die Ergebnisse dieser Bemühungen jedoch sind kaum zu ermitteln. Es ist Arbeit für die Zukunft», schreibt der Präsident des Verbandes bernischer Fürsorgestellten und Heilstätten für Alkoholranke, E. Sommer, in seinem Vorwort zu den Jahresberichten der drei Vorsorger. Und weiter: «Man fragt sich unwillkürlich, ob der Kampf nicht noch näher bei der Wurzel, d. h. bei der Produktion, beim legalen und illegalen Import und vor allem bei der raffinierten und marktschreierischen Propaganda aufzunehmen wäre. Die Vorsorgestellten tun auch auf dieser Ebene das, was ihnen von Gesetzes wegen möglich ist. Leider aber sind hier Schranken vorhanden, an denen auch die besten Absichten scheitern müssen.

Die Frage nach den Ebenen, auf denen der Kampf gegen die Suchtgefahren stattzufinden hat, muss deshalb eindeutig so beantwortet werden: Auf allen Ebenen, wo immer sich Gelegenheit dazu bietet.»

Die Tätigkeit der drei Vorsorger ist ausserordentlich vielseitig. Die Erarbeitung, Auswahl und der gezielte Einsatz des Informations- und Dokumentationsmaterials ist eine ihrer Hauptaufgaben. Dieses steht nicht nur den Schulen aller Stufen, den verschiedensten Gruppen und Interessenten zur Verfügung, mit ihm werden auch die Lektionen, Filmvorführungen und Referate im eigenen Arbeitskreis unterstützt. «Zu Beginn meiner Tätigkeit vor zehn Jahren» schreibt Hans Dauwalder, Bern, in seinem Bericht, «war ich der Auffassung, es würde gelingen, *jeden* jungen Menschen in unserem Kanton während seiner Schulzeit einige Male zu erreichen und ihn durch persönliche Kontakte, via Schule, mit Merkblättern, Tonbildern oder Filmen auf die Gefahren der Süchtigkeit aufmerksam zu machen.» Gelang dies? «Eine Umfrage in Abschlussklassen zeigte, dass schon viele Kenntnisse über die Suchtmittel und ihre Auswirkungen vorhanden sind, jedoch der Vertiefung bedürfen...».

Wird das vermittelte Wissen die gewünschte Wirkung haben und die Zahl jener vermehren, die diesen Gefahren entgehen?

«Es ist nicht genug zu wissen, man muss auch anwenden; es ist nicht genug zu wollen, man muss auch tun», diesen Ausspruch J. W. Goethes zitiert E. Weibel, Thun, am Kopf seines Berichtes. Wissen lässt sich vermitteln. Wie entsteht die Motivation zum tun? Diese Frage erhebt sich nicht zuletzt angesichts der Befürchtung, dass nach der Drogenwelle eine Alkoholwelle auf uns zukommt. «Es gibt nur ein Mittel: Erwachsene – im Elternhaus, in der Schule, am Arbeitsplatz, im öffentlichen Leben – müssen den heranwachsenden jungen Menschen vorleben, dass sich auch ohne Suchtmittel ein frohes, beglückendes, sinnvolles und letztlich erfülltes Leben leben lässt. Vorbeugen ist besser als heilen.»

ES

Was haben die Kirchen vom Kommunismus zu erwarten?

Dokumentation, zusammengestellt und eingeleitet von Peter Sager

In seiner Einleitung definiert der Leiter des Schweizerischen Ost-Instituts zuerst den Begriff «Kommunismus», der im Titel angesprochen ist, als den Marxismus-Leninismus Moskauer Prägung.

Unter den 52 aufgeführten Titeln befinden sich solche kommunistischen Ursprungs, solche die einer Verständigung das Wort reden, vor allem aber solche, die die Lage der Kirche und Religion in kommunistisch geführten Ländern beschreiben. Vorab wird ein erstaunlich aktueller Artikel von Prof. Emil Brunner aus dem Jahr 1961 abgedruckt. Diese frühe und klarsichtige Warnung ist beklemmend, weil sie einem das langsame Wachsen kommunistischer Macht – von Tag zu Tag ein fait divers, an das man sich längst gewöhnt hat – einmal bewusst macht. Dann folgen lesenswerte Referate aus sowjetischen Zeitschriften zur Frage Religion und Atheismus, Zeitungsausschnitte und Berichte zur Lage der Kirche in Osteuropa, schliesslich eine Kurzbibliographie mit Werken, die im Zusammenhang mit dem Thema dieses Sonderdrucks stehen.

W. Z.

(50 Seiten, als Manuskript gedruckt, Fr. 7.– / Alleinverkauf Buchhandlung SOI, Jubiläumsstrasse 41, 3000 Bern 6)

Die neusten Zahlen zum Alkoholproblem

Der Alkoholkonsum nimmt zu – die durch den Alkoholismus hervorgerufenen Probleme werden immer schwerwiegender und belastender. Das beweisen eindrücklich die neusten erhältlichen Zahlen:

– 2 Liter Wein, 2 Liter Bier, 1 Deziliter Schnaps: so viel betrug der Mehrkonsum 1973 gegenüber 1972, umgerechnet auf jeden Bewohner der Schweiz. Die pro Kopf der Bevölkerung konsumierte Menge alkoholischer Getränke enthielt 11,23 Liter reinen Alkohol 100%. 1972 waren es 10,87 Liter.

Die neusten Zahlen und viele interessante Angaben über Alkohol, Tabak, Medikamentenmissbrauch und Drogen findet man in der soeben erschienenen 1975-Ausgabe der Broschüre «Zahlen zum Alkoholproblem und andern Suchtgefahren».

Sie wird von der Schweizerischen Zentralstelle gegen den Alkoholismus herausgegeben und alljährlich auf den neusten Stand gebracht. Die 32 Seiten starke Schrift kann zum Preis von 60 Rappen (plus Porto) beim SAS, Postfach 203, 1000 Lausanne 13 bezogen werden.

L'Ecole bernoise



Amélioration de la formation des enseignants primaires

Quelques informations ont paru de temps en temps sous ce sigle; elles vous ont toutes informés des développements de cette question importante. Nous publions aujourd'hui ce qui s'est passé jusqu'à présent.

Février 1974

La Commission pour la formation des enseignants de la SEB (KOLB) commence son activité.

Décembre 1974

La Direction de l'instruction publique (DIP) nous fait part de son intention de charger deux spécialistes d'étudier une planification des conceptions relatives à la prolongation de la durée des études des enseignants primaires et à leur amélioration. La délégation de la SEB prend ses distances en constatant que dans le groupe de travail de la DIP aucun représentant de la SEB n'est prévu et que les conditions restrictives imposées ne pourraient que canaliser le travail d'une façon désavantageuse.

Délai pour une réponse: début février.

29 janvier 1975

Le Conseil-exécutif adopte l'arrêté d'une façon prématurée car il craint que l'on ne sacrifie aux mesures d'économie les crédits prévus pour la planification.

3 février 1975

La SEB fait parvenir à la DIP sa prise de position, soit la lettre suivante:

Comité cantonal de la Société
des enseignants bernois

Berne, le 3 février 1975

A la Direction de
l'instruction publique
du canton de Berne
Münsterplatz 3a
3011 Berne

Monsieur le Directeur,
Messieurs,

Lors de sa séance du 29 janvier 1975, le CC de la SEB a examiné avec attention vos projets d'arrêté du Conseil-exécutif et les motifs que vous nous aviez donnés en décembre.

Il constate tout d'abord que la SEB a la possibilité, conformément au désir maintes fois exprimé, de se prononcer sur un objet important déjà lors de la procédure d'élaboration des bases de décision et il vous en remercie. En ce qui concerne le contenu du projet nous partageons le point de vue suivant:

Pour deux raisons, nous ne pouvons pas approuver le projet qui nous est soumis.

Premièrement, il n'offre pas la possibilité aux catégories d'enseignants directement concernés (d'une part les maîtres primaires et d'autre part les maîtres aux EN) de collaborer de manière appropriée, c'est-à-dire avec suffisamment de poids, lors des consultations officielles.

Deuxièmement, il anticipe déjà sur un nombre de décisions importantes quant au contenu et à la procédure et limite ainsi les délibérations futures à la discussion des détails d'une variante donnée.

Nous allons reprendre ces deux points d'une manière plus approfondie.

1. La possibilité de participer à la formation de la nouvelle génération est un des soucis primordiaux de chaque profession. Si celle-ci dispose d'une organisation représentative, elle pourra exprimer une opinion déterminante lors de la formulation des objectifs et lors de la fixation du processus de formation dans ses grandes lignes. La plupart du temps, cette participation va bien au-delà et peut avoir une influence efficace lors de la planification des détails, lors de l'exécution et du contrôle des résultats (examens de fin d'apprentissage). Ce qui est valable pour les médecins, les juristes, les théologiens, les commerçants, etc., le corps enseignant le revendique également pour lui.

Concrètement, cela signifie tout d'abord une *participation paritaire dans les instances délibérantes* qui seront mises sur pied par la DIP, de telle sorte que les représentants désignés par la Société des enseignants bernois, d'entente avec les groupements spécialement concernés, en particulier la Société pédagogique jurassienne ainsi que le corps enseignant primaire, secondaire et celui des écoles normales, forment en nombre la moitié des commissions.

C'est uniquement de cette façon que l'on peut accorder aux vœux et aux opinions du corps enseignant le poids qui leur est dû, et cela dès le début de la procédure.

Nous avons été très *surpris* que des fonctionnaires de la DIP puissent élaborer un projet d'arrêté qui ne prévoit *aucune* représentation dans les commissions des organisations d'enseignants et qui laisse au bon vouloir des deux spécialistes (à la rigueur à celui des commissions ou des fonctionnaires individuels) d'entretenir des contacts avec la SEB et ses organes et de prendre au sérieux les préoccupations du corps enseignant.

2. Pour que cette participation du corps enseignant ne soit pas simplement formelle, il est indispensable que dès le début on n'enlève pas aux commissions la possibilité de prendre des décisions importantes ou que l'administration ne pose pas de limites trop étroites à leurs activités. La Commission de la SEB pour la formation des enseignants (KOLB) a, comme chacun sait, esquissé trois modèles qui serviront dans les semaines à venir de base de discussion dans les sections. L'Assemblée des délégués du 23 avril prendra position sur un certain nombre d'options. Nous attendons fermement que les organes de la DIP prennent également connaissance, sans parti pris, des résultats de ces délibérations et qu'ils soient comparés avec d'éventuelles autres conceptions. Ce n'est que dans cette phase que se développera la meilleure solution pour la formation future des enseignants dans le canton de Berne.

A titre d'exemple, nous considérons comme une restriction inopportune et déraisonnable du champ d'activité ce qui est prévu, dans le projet «Planification des conceptions relatives à la prolongation de la durée des études des enseignants primaires» comme *conditions* aux chiffres suivants:

5. Coéducation
6. Parallélisme de la formation professionnelle et générale
7. Restriction dans les buts et le contenu
10. Maintien du total actuel d'heures d'enseignement pendant l'ensemble de la formation
11. Limitation implicite de la formation à 5 ans
14. Droit de regard rigide mais non défini de manière plus précise de la DIP dans les commissions

Nous partageons l'avis que les commissions doivent s'appliquer à une méthode de travail rationnelle pour pouvoir trouver rapidement une solution convenable. Pourtant elles doivent être en mesure de pouvoir dès le début prendre en considération d'autres modèles opposés et des durées de formation dépassant 5 ans.

Nous vous prions de reprendre votre projet d'arrêté et de lui donner un caractère plus libéral. Dans ce cas et seulement dans ce cas, il sera possible aux organes de la

SEB de prendre part aux travaux préliminaires et d'endosser ainsi une part de responsabilité vis-à-vis du corps enseignant, des autorités et du public. Dans le cas contraire, la SEB devrait tout de suite prendre ses distances de façon très nette.

Il va sans dire que nous regretterions profondément cette attitude, étant entendu que le corps enseignant est tout aussi intéressé que la Direction de l'instruction publique à une amélioration absolument nécessaire de sa formation et qu'il est prêt à apporter une contribution substantielle à cette amélioration.

Nous comptons sur votre compréhension et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Comité cantonal de la SEB

Sign. H. Perren, président

Sign. M. Rychner, SC

19 février 1975

Le Comité cantonal (CC) décide d'adresser au Conseil-exécutif une demande de reprise en considération de son arrêté; on n'a pas attendu l'avis des principaux intéressés (corps enseignant des écoles normales et corps enseignant primaire).

21 février 1975

La demande de reprise en considération est remise à la Chancellerie cantonale.

24 février 1975

Discussion avec le directeur de l'Instruction publique, M. Simon Kohler.

6 mars 1975

Audience à la DIP sous la présidence de M. Simon Kohler.

Ci-dessous le résultat des délibérations qui ont eu lieu lors des deux séances:

Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Société des enseignants bernois
Brunngasse 16
3011 Berne

SA 144 Kr/ub

19 mars 1975

Entretien du 24. 2. 1975

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

A la suite de la conférence du 24. 2. 1975 concernant l'ACE N° 366 du 29. 1. 1975 sur le projet de prolongation de la formation des enseignants primaires, vous nous aviez demandé de formuler par écrit quelques-unes des propositions énoncées lors de cet entretien. Nous donnons volontiers suite à ce désir en nous permettant de vous communiquer ce qui suit sur la question des compétences à accorder aux responsables de l'élaboration des projets, ainsi que sur le nombre de représentants de la SEB dans le groupe de travail que nous avons prévu:

1. *Considérations sur les compétences des spécialistes chargés de l'élaboration des projets et du groupe de travail*

Nous précisons ce qui a déjà été exprimé de façon assez claire et distincte dans l'ACE N° 366, point N° 12, c'est-à-dire que des alternatives à la formation actuelle des enseignants peuvent être étudiées et présentées.

Mais nous tenons cependant à attirer une nouvelle fois votre attention sur le fait qu'une conception nouvelle de la formation des enseignants bernois ne pourra éviter de tenir compte, dans une large mesure, des traditions en matière de formation des enseignants bernois, des structures existantes et des buts visés par notre système scolaire. Les spécialistes chargés de l'élaboration des plans et le groupe de travail ne peuvent donc pas planifier comme si le canton de Berne était un pays sous-développé en ce qui concerne la formation des enseignants, et comme si, par conséquent, une conception de la formation des enseignants devait être élaborée en partant de zéro.

Au cours de l'entretien du 24. 2. 1975, nous avons précisé, en outre, que justement du fait que les 14 conditions de l'arrêté présentent certaines contradictions, il résulte pour les planificateurs une restriction des compétences qui peut les contraindre à donner plus de poids à l'une de leurs propositions, c'est-à-dire que des variantes pourront être élaborées qui tiennent plus compte d'une condition que d'une autre.

Dans la décision N° 1, qui tient lieu de mandat pour les responsables de l'élaboration du projet, leur champ d'activité est précisé encore plus clairement (voir points 2 et 5). Du reste, le mandat a été élaboré en collaboration avec les deux spécialistes qui ont eux-mêmes manifesté un grand intérêt pour la liberté de mouvement nécessaire à l'élaboration des projets.

2. *Considérations sur la représentation de la SEB dans le groupe de travail de 9 membres*

Nous abordons ce problème en précisant que la composition du groupe de travail, telle qu'elle avait été confirmée dans la conférence du 23. 11. 1974, devait présenter une variante possible. Entre-temps, nous avons pris connaissance avec intérêt, non seulement des demandes de la SEB, mais aussi de celles des enseignants de l'Ecole normale et du Gymnase, ainsi que de celles de la conférence cantonale des recteurs, qui tous désiraient être représentés dans le groupe de travail que nous avions prévu. Par la même occasion, nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite des demandes qui nous étaient parvenues à ce moment-là, nous avions déjà promis, lors de la séance d'information de la mi-décembre 1974, de réexaminer la composition du groupe de travail. Cependant, pas plus aujourd'hui qu'hier, nous ne pouvons accepter une composition paritaire du groupe, comme vous nous l'aviez demandé. Ce n'est pas la question de la parité dans la composition du groupe de travail qui doit être envisagée comme mesure essentielle, mais il est d'une importance primordiale que cette composition soit le plus possible équilibrée et qu'elle tienne compte des différents degrés scolaires, des différentes langues, etc.

Il nous semble, en outre, qu'il va sans dire que tous les membres du groupe de travail doivent incontestablement posséder les compétences nécessaires pour être à même de discuter les questions de formation des enseignants.

A la suite de l'élection des responsables de l'élaboration des projets, il a été possible de prendre en considération, dans une plus large mesure, la représentation d'autres milieux intéressés. Comme on le sait, les deux responsables, non seulement n'étaient pas élus au moment de la rédaction de la conférence, mais

ils n'avaient même pas encore été contactés. Aujourd'hui, par exemple, il n'est donc plus absolument nécessaire de déléguer deux autres directeurs de l'Ecole normale dans le groupe de travail. On doit cependant examiner s'il y a lieu qu'un autre directeur d'Ecole normale prenne place dans ce groupe de travail. Au cours de l'élaboration ultérieure des variantes de composition du groupe de travail, il s'est révélé qu'une ou deux places pourraient devenir disponibles, si on arrivait à trouver une représentation plus adéquate des degrés. Confirmant les promesses déjà faites de vive voix, nous tiendrons donc 4 sièges à la disposition de la SEB et des ses associations affiliées. Nous vous prions, par conséquent, de nous désigner 4 représentants jusqu'à fin juin, à savoir:

- une institutrice du degré inférieur, de langue maternelle française;
- un instituteur du degré moyen, de langue maternelle allemande;
- un maître secondaire de langue maternelle allemande (si possible, ayant été au préalable instituteur);
- un professeur d'Ecole normale de langue maternelle allemande (ayant fréquenté un gymnase en cours de formation).

Nous devons, en outre, assortir vos nominations des conditions suivantes:

- bonne maîtrise de la deuxième langue nationale;
- aucune charge importante due à d'autres activités accessoires;
- connaissances préliminaires justifiées en matière de formation d'enseignants;
- disponibilité nécessaire pour la prise en charge de mandats à court terme.

Nous sommes prêts à vous donner volontiers d'autres précisions lors d'un entretien.

En espérant vous avoir renseigné utilement par ces quelques indications, nous vous prions de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à notre parfaite considération.

Le Directeur
de l'Instruction publique
Kobler

Mars 1975

Le rapport final de la KOLB paraît comme numéro spécial de la «Schulpraxis» (une traduction spéciale a été distribuée à tous les collègues jurassiens et biennois). Les discussions sur le problème de la formation des enseignants primaires commencent alors dans les différentes sections. La direction de la SEB rassemble les prises de position et en fait une synthèse.

L'importance du rapport de la KOLB réside dans le fait qu'il indique, grâce à des réflexions approfondies et à la présentation de trois modèles, des possibilités réelles pour une formation moderne des enseignants. Il prépare ainsi le terrain pour le travail futur:

- Prise de position concernant le rapport de l'EDK «Formation des maîtres de demain».
- Collaboration avec le groupe de travail de la DIP «Formation des enseignants primaires».
- Discussion, prise de position concernant le projet de la DIP ayant trait à une formation prolongée et améliorée des enseignants primaires.

Avril 1975

La direction de la SEB fait parvenir aux délégués un questionnaire en vue d'un vote consultatif lors de la prochaine Assemblée des délégués. Cette consultation doit indiquer au CC et aux représentants de la SEB dans le groupe de travail de la DIP quels sont les points essentiels d'une formation moderne des enseignants méritant d'être réalisés d'une façon satisfaisante dans le modèle futur.

23 avril 1975

Assemblée des délégués de la SEB à l'Hôtel du Gouvernement à Berne.

Avis consultatifs

(Tractandum 11a)

concernant la révision de la formation des enseignants primaires, serviront de directives au Comité cantonal et aux représentants de la SEB au groupe de travail de la DIP.

1. L'AD prend connaissance de ce que les *postulats* suivants ne sont *guère contestés* dans les réponses des sections au rapport de la commission SEB (KOLB); elle les *approuve* également:

1.1 Une prolongation et une amélioration en qualité des études de base sont *nécessaires*; il convient de les réaliser *au plus vite* (dès la volée qui sera admise en 1977, au plus tard en 1978).

1.2 *Le libre passage* entre les écoles normales et les gymnases doit être assuré au cours de la 10^e et de la 11^e année scolaire.

1.3 Dans les disciplines de culture générale, les écoles normales viseront à atteindre le *niveau de la maturité*.

Votation: oui: 123 non: 0 abstentions: 9

2. Les questions suivantes, importantes en vue de la *révision principale* de la formation des enseignants primaires, n'ont pas suscité de majorités évidentes dans les sections. L'AD se prononce de la manière suivante:

2.1 Convient-il de postuler une formation de six ans?

Votation: oui: 104 non: 8 abstentions: 20

2.2 Les études menant au brevet d'instituteur doivent-elles être structurées en *une seule phase*, ou en *deux phases* (voie fractionnée)?

Votation: une phase: 104 deux phases distinctes: 5 abstentions: 17

2.3 Si elles se font en *deux phases*, le degré inférieur (1^{re} phase) comportera-t-il un *seul type* d'école ou *deux types* (concurrence entre Ecoles normales et Gymnases)?

Votation: un seul: 30 deux types: 87 abstentions: 11

2.4 Si la section inférieure ne comporte *qu'un seul type* d'école, donnez-vous la préférence à l'*Ecole normale* ou au *Gymnase*?

Votation: EN: 66 Gymnase: 22 abstentions: 46

2.5 Convient-il de postuler, pour la formation en deux phases, une *césure nette*, et, pour la section supérieure, un *niveau tertiaire* (formes d'enseignement plus libres et plus exigeantes, corps enseignant sélectionné, rapports avec l'université) ainsi qu'une durée d'au moins *deux ans*?

Votation: oui: 101 non: 2 abstentions: 22

3. Il est possible que, pour des raisons d'ordre pratique et financier, les autorités envisagent tout d'abord d'intercaler une *solution intermédiaire provisoire* (de durée limitée). Etes-vous d'accord que, dans cette éventualité, le CC défende les *postulats complémentaires* suivants:

Une éventuelle *solution intermédiaire* doit être *limitée* dans le temps et

3.1 comportera une *prolongation d'au moins une année*,

3.2 aura le caractère d'une *première étape* sur la voie qui mène à la *révision principale* et définitive, aussi bien quant aux buts visés qu'aux formes d'enseignement à pratiquer,

3.3 introduira une *césure* raisonnable dans les études.

Votation: oui: 122 non: 2 abstentions: 5

4. Les propositions du groupe de travail qui va être mis sur pied par la DIP feront l'objet d'une *procédure d'enquête*, nous assure la Direction.

Pour peu que cela soit faisable, le CC soumettra ces propositions aux sections et/ou à l'AD, pour prise de position.

Si jamais cela était impossible, faute de temps, l'AD charge le CC de *ne donner son assentiment à une solution intermédiaire* que si les *conditions* définies au ch. 3 sont remplies dans une mesure suffisante.

Votation: oui: 128 non: 0 abstentions: 6

23 avril 1975

C'est à cette date que nous parvient la réponse du Conseil-exécutif concernant notre demande de reprise en considération de l'arrêté gouvernemental. Cette demande est rejetée et le Conseil-exécutif nous renvoie à la lettre de la DIP; il fait également mention des conditions citées dans l'arrêté et de la représentation dans le groupe de travail.

Konolfingen, le 25 avril 1975

Hans Perren

Adaptation française:

E. Bürki, P. Simon,

J. Simon

Vers un enseignement renouvelé de la grammaire française

On sait bien que la grammaire est une des disciplines les plus difficiles à enseigner, ne serait-ce qu'en raison des confusions entretenues par les grammairiens eux-mêmes. Aux yeux de MM. J. Bonnet et J. Barreau, le plus grand fauteur de confusion – et, espèrent-ils, le dernier! – n'est autre que Maurice Grevisse.

A point nommé, la linguistique devrait nous apporter un peu de clarté en la matière. Ainsi, les deux auteurs cités ont-ils publié récemment le premier tome d'un traité de linguistique*. Faisons avec eux un bout de chemin et posons les questions fondamentales. Qu'est-ce que la *grammaire*? C'est l'étude scientifique d'une langue donnée. La *langue*, comme système structuré, n'est rien d'autre qu'un «pouvoir-dire». Voilà donc singulièrement restreint le champ traditionnel de cette première discipline. En effet, à la langue s'oppose, en termes saussuriens, la *parole* qui est l'utilisation de la langue dans une situation concrète. L'étude des faits de parole relève, non de la grammaire, mais de la *rhétorique* (qui fera l'objet du tome 2 annoncé).

Dans leur grammaire, les deux disciples de M. Gagnepain se proposent donc d'écrire une sémiologie de la langue française, en se fondant exclusivement sur des critères formels. Le livre refermé, on s'étonne de constater que cet ouvrage, auquel les auteurs ont voué visiblement beaucoup de soins, apparaisse, ici et là, lâché, qu'il contienne tant de négligences dans les exemples utilisés ou dans la présentation typographique. Mais il y a plus grave. Examinons les deux phrases suivantes:

Découragé, il abandonna son projet.

Je le rencontrai un jour, profondément *découragé*.

MM. Bonnet et Barreau écrivent: «On peut... admettre que le nom-adjectif est complément direct du verbe...» et ceci dans les deux cas! (p. 227). On le voit, bien qu'ils s'en défendent, nos deux linguistes se révèlent, autant que d'autres, cadennassés dans l'orthodoxie d'une méthode. Cette attitude ne peut conduire qu'à une impasse.

Chacun accepte volontiers de considérer la langue comme un système. Mais s'agit-il de décrire le fonctionnement d'une langue, alors on s'aperçoit qu'elle n'est hélas! que partiellement réductible en système.

Cela dit, il faut reconnaître les solides qualités de ce premier volume, qualités qui s'imposent notamment dans la partie consacrée à la nature des mots. Trois espèces, trois «modèles» sont nettement typés: le nom, le verbe, le mot invariable. Moins de clarté, moins de crédibilité aussi, dès que l'on pénètre dans le domaine des fonctions où il faudra bien faire appel à des critères autres que purement formels.

Reste incontestablement à MM. Bonnet et Barreau le grand mérite d'avoir tracé le virage qui nous distancera de l'ombre chomskyenne.

Francis Boder

* J. Bonnet, J. Barreau: *L'esprit des mots*, traité de linguistique française, tome 1, grammaire. - L'Ecole, 1974

Mitteilungen des Sekretariates

Aus den Verhandlungen des Kantonalvorstandes BLV

Sitzung vom 30. April 1975

Vorsitz: Hans Perren

Nyafaru-Schulhilfe. Der Vorstand liess sich zu Beginn der Sitzung von U. Lüthi, Präsident des BLV-Komitees für Nyafaru, orientieren. Die Lage hat sich verschärft. Moven Mahachi und John Mutasa sind verhaftet und vor Gericht der politischen Aktivität angeklagt worden. Beiden droht der Tod durch den Strang. Einstimmig stellt sich der Vorstand hinter U. Lüthi, der sich in einem Brief an die Regierung von Rhodesien mit gutem Gewissen für die Freilassung der beiden einsetzt. Beide genannten Persönlichkeiten haben stets die Nichtanwendung von Gewalt vertreten und gelebt.

Strukturen BLV. Dieses seit längerer Zeit den KV beschäftigende Thema stand wieder zur Diskussion. Die Vorstellungen über die Massnahmen zu einer Änderung der heutigen Form des BLV sind verschieden. Es ergibt sich immer mehr, dass nicht alle Teilnehmer an den Sitzungen des KV sich als für das Ganze des BLV im gleichen Masse verantwortlich fühlen. Einige sehen sich in der schwierigen Lage, ihre Mitglieder vertreten und gleichzeitig Verständnis für die Argumente der «Andern» haben zu müssen.

Nachdem sich der LA und der KV seit der Auftragserteilung an der Abgeordnetenversammlung 1972 wiederholt und intensiv mit dem Thema einer allfälligen Strukturreform befasst haben, soll nun diese langfristige Aufgabe einer Studiengruppe übertragen werden. Der KV wird an seiner nächsten Sitzung vom 11. 6. 75 die Mitglieder dieses Ausschusses nominieren und den Arbeitsauftrag erteilen.

Planung einer verlängerten Primarlehrerbildung. Der Regierungsrat hat auf den Wiedererwägungsantrag des BLV mit Brief vom 23. April 1975 geantwortet und weist darauf, dass dem BLV in der 9 köpfigen Arbeitsgruppe der ED 4 Sitze eingeräumt worden seien. Zudem

Communications du Secrétariat

Extrait des délibérations du Comité cantonal SEB

Séance du 30 avril 1975

Présidence: M. Hans Perren

Aide à Nyafaru. En début de séance, M. U. Lüthi, président du Comité SEB d'aide à Nyafaru, informe le CC que la situation s'est aggravée à Nyafaru. Moven Mahachi et John Mutasa ont été incarcérés et accusés d'activité politique. Ils sont tous deux menacés de mort par pendaison. A l'unanimité, le CC soutient U. Lüthi dans sa démarche auprès du Gouvernement de Rhodésie, effectuée dans le but d'obtenir la libération des deux collègues. Ces deux personnalités ont, de tout temps, soutenu la politique de la non-violence.

Structures SEB. Ce problème préoccupe depuis un certain temps le CC. Il revient maintenant au premier plan de l'actualité de la Société. On peut se représenter d'une façon différente les mesures aptes à changer la forme actuelle de la SEB. On constate de plus en plus que tous les participants aux séances du CC ne se sentent pas responsables dans la même mesure de l'ensemble des affaires de la Société. Quelques-uns se voient plus ou moins contraints de devoir représenter leurs membres et, en même temps, d'avoir une certaine compréhension pour les arguments des «autres».

Depuis l'acceptation de la résolution de Kôniz de l'Assemblée des délégués de 1972, Comité directeur et Comité central ont longuement réfléchi au problème d'une éventuelle réforme des structures. Cette tâche de longue haleine doit maintenant être confiée à un groupe de travail. Lors de sa prochaine séance du 11. 6. 1975, le CC procédera à la nomination des membres de ce groupe de travail et leur confiera un mandat.

Planification d'une formation prolongée des enseignants primaires. Le Conseil-exécutif a répondu, par lettre du 23 avril 1975, à notre demande de reprise en considération de sa décision. Le gouvernement rappelle que, dans le groupe de travail de la DIP composé de 9 membres,

bestätigt er die seitens der ED in ihrer Antwort gemachten Zusicherungen (siehe BSB Nr. 18 vom 7. Mai 1975). Der Regierungsrat lehnt ein Zurückkommen auf den RRB ab. Der KV verzichtet darauf, nochmals in dieser Sache an den Regierungsrat zu gelangen. Er setzt Vertrauen in die zwei Projektleiter (die Herren Seminar Direktoren Wyss und Merazzi, Biel) und in die Arbeitsgruppe. Aus den zitierten schriftlichen Aussagen der Regierung sowie aus Gesprächen mit der ED lässt sich schliessen, dass auch die ED eine gute Zusammenarbeit mit dem BLV in diesen äusserst wichtigen Fragen «einer Verbesserung der Primarlehrerbildung» als unerlässlich betrachtet.

Teilrevision des Primar- und Mittelschulgesetzes. Anlässlich der Besprechung vom 22. April 1975 hat uns die ED dahin orientiert, dass das PSG und das MSG einer Teilrevision unterzogen werden müssen. Die Änderungen sollen sich aufdrängen aus verschiedenen politischen Vorstössen des Grossen Rates sowie aus notwendigen Anpassungen, die sich aus dem neuen LBG ergeben. Die ED stellte dem BLV ein Arbeitspapier zur Verfügung, aus dem die hauptsächlichsten Revisionspunkte ersichtlich sind.

Erziehungsrat. Grossrat Neukomm hat eine Motion eingereicht, in der die Errichtung eines verwaltungsunabhängigen Erziehungsrates vorgeschlagen wird. Viele Kantone kennen in der einen oder andern Form eine solche Institution. Der BLV wird sich Unterlagen bei den Vorständen der Lehrerorganisationen beschaffen und sich nach den gemachten Erfahrungen erkundigen.

Nächste KV-Sitzung 11. Juni 1975.

Der Berichterstatter: *Hans Perren*

4 siéges sont réservés à la SEB. Il confirme en outre les assurances faites par la Direction de l'instruction publique (cf. art. dans ce numéro de l'EB). Le gouvernement décide de maintenir son arrêté du 29 janvier 1975. Le CC renonce alors à intervenir une nouvelle fois auprès du Conseil-exécutif. Il préfère placer sa confiance dans les responsables de l'élaboration du projet (les directeurs d'EN Wyss et Merazzi de Bienne) et dans le groupe de travail. Dans la question très importante de «l'amélioration de la formation des enseignants primaires», la DIP considère également comme indispensable une collaboration étroite avec la SEB. C'est ce qui ressort aussi bien des affirmations écrites du gouvernement que des entretiens qui ont eu lieu entre la DIP et les organes dirigeants de la SEB.

Révision partielle des lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes. A l'occasion de la conférence du 22 avril 1975, la DIP nous a informés qu'elle envisageait une révision partielle de la loi sur l'école primaire et de la loi sur les écoles moyennes. A la suite de nombreuses interventions parlementaires, des modifications s'imposent. En outre, les deux lois doivent tenir compte également de la nouvelle législation en vigueur pour les traitements. La DIP nous a indiqué, dans un document de travail, les principaux points où une modification est envisagée.

Conseil d'éducation. Le député Neukomm a demandé, par voie de motion, l'institution d'un Conseil d'éducation indépendant de l'administration. Bien des cantons connaissent, sous une forme ou sous une autre, une telle institution. La SEB se documentera à ce sujet auprès des autres organisations d'enseignants et s'informerait des expériences faites.

Prochaine séance du CC: 11 juin 1975.

Le rapporteur: *Hans Perren*

Adaptation française: *Paul Simon*

Vereinsanzeigen – Convocations

Einsendungen für die Vereinsanzeigen in der Nr. 23 müssen spätestens bis *Freitag, 6. Juni, 07.00 Uhr* (schriftlich) in der Buchdruckerei Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

Bernischer Organisten-Verband. Konzert im Kirchgemeindesaal Burgfeld, Burgdorfholzstrasse 35, Bern-Ostermundigen. Musik für zwei Tastinstrumente. Samstag, den 31. Mai 1975 um 14 Uhr. Susi Messerli und Christine Daxelhofer spielen Werke von J. L. Krebs, J. Haydn, G. B. Luchinetti, P. A. Soler für Orgel und Cembalo. Eintritt frei, veranstaltet vom Bernischen Organistenverband.

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.